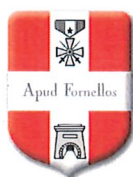


Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Décision modificative
n°1
Budget communal 2026**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
27 août 2026

N° 36-2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le 04/09/2026

ID : 073-217301175-20260903-20260903_36_DM1-DE



L'an deux mil vingt-six, le **trois septembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Patou ROBIN, Claude MEILLE, Maryvonne ROBIN, Samuel FADDA, Danielle RATEL, Thierry GERVASONI, Dominique GALERNE, Benoît BERTRAND, Adeline LÉAL, Loris ROBIN.

Absents excusés : Guillaume WAROT.
Mélanie BIBOLLET.

Procurations : Kelly HENDRIKSEN à Samuel FADDA.
Aurélié FERREIRA à Dominique GALERNE.

Secrétaire de séance : Maryvonne ROBIN.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,
- Vu le budget primitif de l'exercice en cours, approuvé le 9 mars 2026,
- Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations budgétaires et comptables nécessaires à l'activité de la Commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la décision modificative n° 1 telle que figurant au détail ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 657363 – Subvention CCAS		4 500,00 €		
D 615221 – Bâtiments publics	4 500,00 €			
TOTAL	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE	0,00 €		0,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Opération - 2514 Ecole D 231 – Travaux		10 000,00 €		
Opération - 231 Chaufferie biomasse D 203 – Frais d'études	10 000,00 €			
TOTAL	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE	0,00 €		0,00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
François CHEMIN



La secrétaire de séance,
Maryvonne ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.